



Communauté  
de Communes  
Pays Ribérais

**BUREAU DU  
16 MARS 2015**

## **PLANNING DES REUNIONS** **ET MANIFESTATIONS A VENIR**

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
17/03/2015	18h	Salle Réunion CCPR	COMMISSION BATIMENTS et PATRIMOINE	Membres de la commission – Marilyn ZAMORA
19/03/2015	11h	Salle du conseil de la Mairie de Ribérac	REUNION CANTONALE RIBERAC	
19/03/2015	A partir de 15h30	Salle Réunion CCPR	Recrutement pour la délégation de la Buvette / Restauration d'Epeluche	<u>Jury de recrutement</u> : Mauricette LEMAZAVA - Gérard SENRENT – Daniel VILLEDARY
23/03/2015	18h	Salle Réunion CCPR	COMMISSION VOIRIE	Membres de la commission – Marilyn ZAMORA
23/03/2015	18h	Salle des fêtes de Grand Brassac	Réunion d'information : Vivre en Famille d'Accueil	
25/03/2015	9h30	Salle Réunion CCPR	Commission d'ouverture des plis : PLUI	Membres commission – Jean-Pierre JUGIE – Emmanuel CLUGNC
26/03/2015	14h30	Maison des communes	UDM24 « ACCESSIBILITE »	
27/03/2015	18h	Collégiale	VERNISSAGE « Les Métiers d'Art » dans le cadre des JMA	
2/04/2015	18h30	Salle des fêtes de St Martin de Ribérac	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Conseillers communautaires – JB – Carine et Véronique
4/04/2015	11h30	Salle du Conseil de la Mairie de Verteillac	POT DE CLOTURE « Les Métiers d'Art » dans le cadre des JMA	
7/04/2015	18h30	Salle Réunion CCPR	BUREAU	Membres du Bureau – JB – Carine et Véronique
8/04/2015	9h30	Salle Réunion CCPR	CA du CIAS : Vote du budget	Membres du CA
9/04/2015	14H30	Salle Réunion CCPR	CID/ Modifications apportées aux valeurs locatives des bâtiments professionnels	Membres de la Commission - JB
15/04/2015	18h30	?	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Conseillers communautaires – JB – Carine et Véronique

## INFORMATIONS

**A** - Installation du centre social et culturel du Pays Riberacois et élection de Monique Boineau Serrano comme Présidente du Conseil d'Administration.

**B** - Suite à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte », notre collectivité a été retenue au titre de la famille « territoire à énergie positive en devenir » sur la base d'une programmation d'action à plus long terme. A ce titre notre collectivité bénéficiera d'un accompagnement technique et financier en vue de devenir un territoire à énergie positive (reconnu comme tel) portant des actions plus opérationnelles dans le domaine de la transition énergétique.

### **C - Fusion des écoles Jacques Prévert et Jules Ferry**

Les élus parents et enseignants se sont réunis le 13 mars pour évoquer la fusion des écoles élémentaires de Ribérac ainsi que les demandes liées à cette fusion.

Si la fusion est effective à la rentrée 2015-2016,

- Deux bungalows pouvant accueillir 15 enfants chacun (un pour les élèves de CLIN, un pour les élèves bilingues occitan) et un bungalow avec un bloc sanitaire sont nécessaires.
- Le CLSH se déroulera dès cet été dans les locaux de Jacques Prévert.
- Les TAP et le périscolaire se dérouleront intégralement dans les locaux de Prévert
- Un plan de circulation va être mis en place par la mairie afin de fluidifier la circulation au moment du dépôt ou de la reprise des enfants
- Concernant les vieux livres et le vieux matériel, les collectivités devront prendre une délibération autorisant les enseignants à s'en défaire
- La psychologue scolaire peut rester soit dans ses locaux actuels soit à la maternelle des Beauvières

### **D-Restauration de la digue des Tourbières de Vendoire**

Dans le cadre du projet de restauration de la digue des Tourbières de Vendoire et compte tenu de la complexité technique de l'opération, il est proposé de conventionner avec le SRB Dronne en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (DCE, suivi des travaux, réception..). La CCPR assurera le montage administratif et financier de l'opération (Département, Région, Agence de l'eau...).

**E**- Le service Intranet sera opérationnel très prochainement, certains documents (à destination des élus communautaires) seront téléchargeables depuis l'intranet du site de la CCPR.

**F**- Proposition de l'UDM 24 : ouvrir les commissions internes de travail à des maires non membres du CA.

Pour la CCPR 1 maire/commission.

**2-Orientations Budgétaires 2015 :**

## 1- Travaux des commissions :

- a- Un projet de méthanisation pourrait voir le jour en Pays Ribéracois. **La commission développement économique/durable** qui s'est réunie le 11 mars dernier en présence de deux techniciens de la Chambre d'Agriculture a validé le principe d'un accompagnement stratégique pour l'émergence d'un projet collectif sous réserve d'un positionnement politique clairement affirmé.
- b- Dans le domaine **économique** la commission a confirmé la nécessité de recruter un animateur économique au sein de la CCPR.
- c- **Aménagement de l'espace** : un courrier va être adressé aux mairies en vue de la signature de la convention de mise à disposition du service ADS mutualisé, avec un projet de délibération adapté aux deux cas de figures : communes compétentes et non compétentes.

Par ailleurs demande d'un service d'urbanisme mutualisé par la CdC Dronne et belle

## d- Sports :

### ☞ **Club VTT Montagnier**

L'activité de ce club est riche tant pour le tourisme que pour son école et pour ses interventions auprès des enfants dans les écoles les TAP et les centres de loisirs. Cependant l'emploi de l'animateur à plein temps est lourd pour le club. Nous avons fait un état des missions qu'il assume actuellement et surtout celles qui pourraient être déléguées à la commune ou aux bénévoles du Club. L'association souhaiterait que nous recrutions l'animateur et que nous le mettions à mi-temps à leur disposition pour l'encadrement de l'école et les animations ponctuelles et touristiques. L'autre mi-temps pourrait être consacré au TAP, aux interventions dans les écoles et à la piscine.

Cet animateur est titulaire d'un BNSSA et d'une licence STAPS.

Coût à l'année 32 000€

### ☞ **Intérêt communautaire de la compétence sport**

La commission propose :

Sont reconnus d'intérêt communautaire

Le soutien, l'encouragement et le développement des pratiques sportives à destination des jeunes de 3 à 16 ans

La promotion, le soutien et la structuration des activités sportives de pleine nature

Les équipements sportifs suivants :

- Piscine intercommunale de Ribérac
- Piscine intercommunale de Verteillac

### ☞ **Dans le cadre de ces compétences la commission propose :**

La mise à disposition gratuite d'éducateurs sportifs à l'école de foot de Ribérac et celle de Verteillac, à l'école de Rugby de Ribérac et au club de VTT de Montagnier

- 9 h à l'école de foot de Verteillac du 15 septembre au 30 mai soit 37 semaines
- 9 h à l'école de foot de Ribérac du 15 septembre au 30 mai soit 37 semaines
- 9 h à l'école de Rugby à Ribérac du 15 septembre au 30 mai soit 37 semaines (dont 3h qui

- pourraient être pour la section rugby du collège)
- ½ temps au club VTT de Montagrier

La mise à disposition des éducateurs dans le cadre des sections foot et rugby

- 3h à la section Foot du collège de Ribérac remboursées par le District de football
- 3h gratuites pour la section rugby sur les 9h globales en accord avec le club
- Fin des interventions au collège de Mareuil

Pour les écoles de sport de notre territoire ne bénéficiant pas de mise à disposition gratuite d'éducateur, des subventions pourront être accordées en fonction des critères suivants :

- ✓ Base : 400€
- ✓ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- ✓ 20% des équipements pour l'école
- ✓ 150€ par manifestation sportives sur le territoire
- ✓ 160€ pour la recherche de financement extérieur et la bonne gestion
- ✓ - 200€ pour absence de compte école

\*sont considérées comme école de sport les associations enseignant une discipline sportive ou entraînant des jeunes de moins de 16 ans

#### **e- Compétence culturelle**

La commission propose la compétence culture suivante :

- Adhésion au CRD24 et gestion des locaux de l'Antenne du Grand Ribéracois
- Participation à l'organisation et soutien financier à des actions ou évènements culturels du territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe et/ou Etat et/ou Région et ou Département ou toutes actions spécifiques déterminées par le conseil communautaire.
- Prise en charge et coordination de la Convention Culturelle

Pas de compétence bibliothèque : les élus s'accordent sur la plus-value d'une bibliothèque intercommunale de par son rayonnement sur tout un territoire, cependant la compétence pour la seule bibliothèque du Verteillacois ne pourra pas, de fait, rayonner sur tout le territoire de la CCPR.

**Examen des délibérations du conseil communautaire du 2 avril 2015 :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CREATION DE LA REGIE DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL**

Il s'agit de créer une régie pour permettre l'encaissement des produits liés aux activités.

**RESSOURCES HUMAINES**

**CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Création de poste permanent : service ADS : adjoint administratif principal 1<sup>o</sup> classe à 35h  
Suppression de 2 postes suite à avis favorable du CT du 10 mars (attaché CDI 26H et adjoint technique 2<sup>e</sup>le classe 12.5h).

**REGLEMENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Il a été adopté lors de la réunion du CHSCT du 3 mars et doit être validé par le conseil communautaire

**FINANCES**

**EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DES BUDGETS DE LA CCPR**

**EXAMEN DES COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS DE LA CCPR**

**AFFECTIONS DES RESULTATS**

**REFACTURATION DE LA PRESTATION DE CDC Fast AUX COMMUNES**

Facture de 1284.52€ de CDC Fast pour l'abonnement de la CCPR pour le compte des 14 communes de l'ex-CCR, au titre de 2014 (sauf Bertric-Burée et Chassignes) : 92€ par commune.

**ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2015 : (VU EN CONSEIL D'EXPLOITATION)**

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles dispositions sont désormais entrées en vigueur. Les communes ou groupements de communes peuvent désormais délibérer selon le nouveau dispositif.

Les Principales modifications

- ⇒ Modification du barème avec la création de nouvelles catégories et de nouvelles fourchettes de tarifs :
  - Création d'une catégorie "Chambres d'hôtes" : uniquement entre 0,20 € à 0,75 €. Les pratiques actuelles consistant à associer les chambres d'hôtes à une catégorie d'hébergement avec un niveau de classement ont été déclarées illégales lors du débat car sans assise juridique ;
  - Création d'une catégorie « Emplacement dans les aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures » : de 0,20 € à 0,75 € ;
  - La taxation sur les Camping 1 ou 2 étoiles est à changer
  
- ⇒ Les Exonérations : le régime des exonérations obligatoires a été revu et limité aux 4 cas suivants :
  - tous les mineurs sont désormais exonérés de taxe de séjour;
  - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;

- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- le Sénat a rajouté une exemption : «Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques).

Proposition de tarifs 2015

Type d'hébergement	Plancher	Plafond	CCPR	Avec Taxe Ad
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	4.00	-	-
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	3.00	-	-
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	2.25	<b>0.65</b>	0.72
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50	1.50	<b>0.50</b>	0.55
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30	0.90	<b>0.40</b>	0.44
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, <b>formules d'hébergement "bed and breakfast"</b> , emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.20	0.75	<b>0.30</b>	0.33
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20	0.75	<b>0.30</b>	0.33
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20	0.75	<b>0.30</b>	0.33
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20	0.55	<b>0.30</b>	0.33
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</b>	0.20		<b>0.20</b>	0.22



## Questions diverses :

**a-** Convention de location à usage de restauration Du restaurant de plein air des Tourbières de Vendoire. (du 1.04 au 30.09).Concessionnaire, Madame Frédérique DUMAS. La présente location est consentie moyennant le paiement d'un loyer saisonnier de 3 800€ TTC que la Communauté de Communes du Pays Ribéracois réclamera dès la fin de la convention par émission d'un titre de recette. Les frais d'électricité liés au fonctionnement de l'activité concédée seront assumés par le preneur qui s'acquittera également de toutes les taxes dues pour l'exercice de son activité

### **b- Projet « Lire Larigot »**

La bibliothèque du Verteillacois propose du 18 au 20 juin 2015 un salon du livre jeunesse intitulé « Lire Larigot » avec des ateliers et des rencontres avec des auteurs de livre jeunesse. Manifestation ouverte aux scolaires du Verteillacois et aux enfants et assistantes maternelle du RAM les jeudi et vendredi. Le samedi toute la journée les rencontres et ateliers s'adresse aux familles. Ces trois jours seront clôturés par un spectacle.

Le coût de cette manifestation est de 13 964€ :

Subventions sollicitées : CAF via la CTG 600€ (actés)/BDP 4062€ (en cours)/Conseil régional aquitaine 5000€ (cette demande a très peu de chance d'aboutir)

La part CCR serait donc entre 13 664€ et 4 602€ (pour rappel la CCV finançait seule à hauteur de 9000 €)

### **c- Demandes de Subvention :**

-Art de la Table en Périgord : 1 300 €

-Café associatif de Comberanche-Epeluche : 800 €

-Association du Temps Libre des Hauts de dronne

### **d- CTG : budget présenté à la CAF 24 pour validation**

	NATURE DE L'ACTION	TOTAL	PREVISIONNEL 2015			
			CCPR	CAF	AUTRE	ORGANISME
PETITE ENFANCE	• Communication mode de garde	300 €	100 €	200 €		
	• 18 ans du RAM	1 000 €	400 €	600 €		
JEUNESSE	• Diagnostic et Forum Jeunesse	3 800 €	1 000 €	2 000 €	800 €	DDCSPP
	• Sensibilisation à l'interculturalité	1 100 €	100 €	200 €	800 €	DDCSPP
	• Semaine multi sport	7 200 €	2 900 €	200 €	800 €	DDCSPP GIPS Usagers
	• Prévention Citoyenneté					CIDFF
PARENTALITE	• Formation à la méthodologie du Diner Quiz	3 800 €	1 200 €	1 800 €	800 €	DDCSPP
	• Diner Quiz sur « le vivre ensemble numérique »					
	• Journée Familiale autour du livre jeunesse	1 000 €	400 €	600 €		
	• Café des parents	500 €	200 €	300 €		
HABITAT	• Pré scolarisation	8 570 €	1 000 €	2 000 €	2 500 € 3 070 € ??	DDSP REAP ???
	• Auto Rénovation	50 000€	1 200 €	1 800 €	23 500 € 23 500 €	FSE CG24
INSERTION	• MAE	2 500 €			2 500 €	CLUBE – Fonds Européens
INTERGENERATIONNEL ET VIE SOCIALE	• Forum des associations	1 000 €	400 €	600 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>80 770 €</b>	<b>8 900 €</b>	<b>10 300 €</b>	<b>61 570 €</b>	